



## Saisie attribution par huissier

Par **repellin cedric**, le **16/03/2018** à **11:09**

Bonjour des huissiers ont établi une saisie attribution sur mon compte commun (rejeté ) pour une affaire datant de l'année 2000. Hors j'ai remis mon titre exécutoire au tribunal grande instance il y a 5 ans la saisie a eu lieu le 7mars 2018 j'aimerais savoir si l'affaire aurai pas dû être forclose depuis longtemps?

Par **youris**, le **16/03/2018** à **13:36**

bonjour,  
si votre affaire est déjà passée devant un tribunal, il ne faut plus parler de forclusion.  
un jugement valent titre exécutoire est valable 10 ans depuis 2008.  
salutations

Par **repellin cedric**, le **16/03/2018** à **14:01**

Non ils ont jamais poursuivi pas eu de nouvelle depuis que j'ai posé le titre exécutoire

Par **youris**, le **16/03/2018** à **14:12**

je ne comprends pas ce que vous lez dire quand vous écrivez " j'ai remis mon titre exécutoire au tribunal grande instance il y a 5 ans ".  
un titre exécutoire est généralement un jugement qui a du vous être signifié par un huissier.  
si votre titre exécutoire vous a été signifié en 2000, votre créancier a jusqu'en juin 2018 pour faire exécuter le jugement vous condamnant à payer sachant qu'une saisie même infructueuse remet le compteur à zéro.  
salutations

Par **repellin cedric**, le **16/03/2018** à **15:20**

Je vous remercie de votre réactivité mais admettons que le titre executoire n'est pas signé de ma main et ne m'a pas été remis en main propre à. L'époque?

Par **youris**, le **16/03/2018** à **17:58**

vous pouvez contester la saisie auprès du juge de l'exécution mais il vous faudra prouver que vous n'avez jamais signé la signification de de jugement.

Par **repellin cedric**, le **16/03/2018** à **18:37**

D'accord merci beaucoup. C'est ma sœur qui a signé j'étais pas là pourtant j'étais en appartement...c'est pour ça que j'ai apporté le titre exécutoire au tribunal. Mais les huissiers docco à dunkerque me confirment qu'ils l'ont.ils mentent?